

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 101

présenté par
Mme Cariou

ARTICLE 10 QUINQUIES

I. – À l’alinéa 35, substituer à la deuxième occurrence du signe :

« , »

le mot :

« et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la première occurrence de mot :

« et »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.